

DOSSIER DE PRESSE

France Identité : une activation simplifiée
dès la remise de la carte d'identité



France Identité : une activation simplifiée dès la remise de la carte d'identité

Un an après son lancement, France Identité **franchit une nouvelle étape pour être encore plus simple d'accès. Depuis le 31 mars 2025**, il est possible d'activer son identité numérique directement lors de la remise de la carte d'identité en mairie. Cette avancée est rendue possible grâce à l'engagement des mairies. Elle permet de faciliter l'accès aux usages sécurisés de l'identité numérique France Identité dont le déploiement s'accélère.

Un processus simple et rapide, en un seul passage en mairie

Afin de **faciliter l'accès aux usages de l'identité numérique France Identité**, les citoyens qui doivent recevoir leur nouvelle carte d'identité sont informés par SMS qu'ils peuvent s'ils le souhaitent télécharger l'application France identité puis **activer leur identité numérique lors de leur passage en mairie**. À la remise de la carte d'identité, la présentation d'un QR Code généré dans l'application France Identité permet à l'agent de mairie d'activer l'identité numérique de l'utilisateur. Ce dernier reçoit le résultat de sa demande dans les 24 à 48h après son passage en mairie. Il bénéficie alors d'une identité numérique France Identité certifiée.

Cette simplification permet de **bénéficier immédiatement des usages sensibles**, tels que la procuration de vote 100 % dématérialisée et l'accès aux services disponibles via FranceConnect+.

Une identité numérique qui s'ouvre progressivement au plus grand nombre

Pour répondre à l'intérêt des Français pour France Identité, **un dispositif expérimental permet, sous certaines conditions, de demander le renouvellement de sa CNI** pour obtenir le titre au format carte bancaire, afin de bénéficier de l'identité numérique régaliennne et de tous ses usages.

L'accès à ce dispositif expérimental est gratuit. Il est **encadré et régulé afin de garantir une gestion fluide des demandes**, sans allonger les délais d'obtention des titres ni générer de surcharge dans les mairies et dans la chaîne de délivrance.

Ce renouvellement anticipé est soumis aux conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Ne pas être déjà détenteur d'une carte d'identité au format carte bancaire ;
- Réaliser une pré-demande sur le portail ants.gouv.fr ;
- Pouvoir restituer son ancienne carte d'identité lors de la remise de la nouvelle.

Tout comprendre de France Identité

France Identité : le service public de l'identité numérique

France Identité est l'application de l'identité numérique officielle, conçue et garantie par l'État. Adossée à la carte d'identité, gratuite, elle permet à chaque citoyen âgé de plus de 18 ans de prouver son identité de manière simple et sécurisée, en ligne comme en face-à-face, et d'accéder aux services publics essentiels à distance.

L'application France Identité répond aux exigences du plus haut niveau de sécurité défini au niveau européen. Conçue par France Titres, elle a été notifiée par la Commission européenne comme la solution française qui répond au futur de l'identité numérique en Europe. À ce titre, elle s'inscrit pleinement dans la dynamique du portefeuille d'identité numérique européen.

Un outil utile au quotidien, partout et au service de tous

L'accélération du déploiement de France Identité s'inscrit dans une logique de modernisation et d'amélioration continue des services offerts aux citoyens.

France Identité permet d'ores et déjà de disposer dans son smartphone de sa carte d'identité et de son permis de conduire en version numérique, pour les utiliser partout - en ligne, comme en face-à-face.

France Identité en chiffres

- **1,8 million de citoyens** qui utilisent l'identité numérique France Identité.
- Déjà **plus de 215 000 identités numériques certifiées en mairie**, pour accéder à des démarches sensibles via l'application France Identité.
- Désormais **100 % des mairies** délivrant la carte d'identité impliquées dans le dispositif d'identité numérique.

au 31 mars 2025

L'application permet également de prouver son identité dans différentes situations et d'accéder à de nombreux usages concrets de la vie quotidienne en toute sécurité, tout en gardant la maîtrise de ses données personnelles.

- **Générer des justificatifs d'identité à usage unique** sans dévoiler toutes ses données personnelles, alternative sécurisée à la photocopie de la carte d'identité qui protège des risques d'usurpation d'identité ;
- **Prouver son identité en face-à-face**, grâce à une carte d'identité numérique, par exemple à bord des trains ;
- Présenter son permis de conduire numérique en cas de contrôle ;
- **Accéder facilement sans identifiant et sans mot de passe** aux sites caf.fr, ameli.fr, ants.gouv.fr, impôts.gouv.fr, ainsi qu'à plus de 1 800 services en ligne essentiels via FranceConnect en toute confiance ;
- **Accéder aux démarches les plus sensibles grâce à l'identité numérique certifiée en mairie** : procuration de vote 100 % dématérialisée et services via FranceConnect+ (MaPrimeRénov', MonCompteFormation...);
- Activer de manière immédiate, fiable et sécurisée sa carte vitale dématérialisée via l'application Carte Vitale.



C'EST SIMPLE

Aussi simple que présenter sa carte d'identité dans le monde physique.
Les avantages du numérique en plus !



C'EST PLUS SÛR

Vous êtes protégé contre les risques d'usurpation d'identité et gardez la main sur vos données d'identité.



C'EST UTILE AU QUOTIDIEN

Présenter votre permis de conduire numérique, prouver votre identité en ligne ou à bord des trains, accéder aux services publics essentiels..., France Identité vous accompagne partout.

Comment obtenir l'application France Identité ?

Pour bénéficier de France Identité, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans et plus.
- Posséder la carte d'identité au format carte bancaire. **Déjà plus de 25 millions de personnes sont concernées.**
- Avoir un **smartphone compatible**, équipé de la technologie NFC et fonctionnant sous Android 11 minimum ou iOS 16.6 minimum.

Vous avez fait une demande de renouvellement de votre carte d'identité ?

Activez votre identité numérique lors de la remise en mairie.

1. Quand votre nouvelle carte d'identité est disponible, **vous recevez un SMS** pour **démarrer le parcours d'activation de votre identité numérique** via l'application France Identité. Ceci génère un QR code.
2. **Rendez-vous en mairie** pour retirer votre nouvelle carte. Lors de la remise, **présentez ce QR Code à l'agent de mairie** afin qu'il active votre identité numérique.
3. Dans les 24 à 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans l'application France Identité du résultat de votre demande, pour **finaliser la création de votre identité numérique**. Elle sera alors certifiée.

Vous avez déjà une carte d'identité au format carte bancaire ?

Téléchargez l'application France Identité pour bénéficier des avantages de l'identité numérique.

1. Téléchargez l'application France Identité.
2. **Vérifiez votre identité** en suivant les instructions de l'application.
3. **Créez votre code** personnel à 6 chiffres.

Vous pouvez désormais utiliser votre identité numérique France Identité !

Et pour certifier votre identité numérique afin d'accéder à des démarches sensibles en ligne comme la procuration de vote et les services accessibles avec FranceConnect+ (MaPrimeRénov', MonCompteFormation...):

- **Initialisez une demande de certification** d'identité numérique dans votre application France Identité.
- **Prenez rendez-vous dans une mairie** qui propose ce service sur rendezvouspasseport.ants.gouv.fr.
- **Rendez-vous en mairie** avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR Code associé à votre demande. Dans les 24 à 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans l'application France Identité du **résultat de votre demande**.

Pour découvrir tous les usages possibles de l'identité numérique et obtenir plus de détails sur le parcours d'activation, rendez-vous sur : france-identite.gouv.fr

Contact presse : ants-communication@interieur.gouv.fr



France Identité :

Vous avez fait une demande de renouvellement de votre carte d'identité ?



Votre prochaine carte d'identité est au format carte bancaire. Vous pouvez **bénéficier de l'identité numérique France Identité**.



1
Téléchargez l'application France Identité.

Pour créer votre identité numérique



2
Une fois votre nouvelle carte d'identité disponible en mairie, vous recevez un SMS pour **démarrer le parcours d'activation** de votre identité numérique. Ceci génère un QR Code.



3
Lors du retrait de votre nouvelle carte, **présentez ce QR Code** à l'agent de mairie.

Dans les 24 h à 48 h

après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans l'application France Identité pour finaliser la création de votre identité numérique. Elle sera alors certifiée.

Bravo !

Vous pouvez utiliser votre identité numérique France Identité, pour :

- prouver votre identité, en ligne ou en face-à-face,
- présenter votre permis de conduire ou votre titre de transport à bord des trains,
- vous authentifier en ligne,
- activer votre carte vitale dématérialisée...

À quoi sert France Identité ?



À accéder en toute sécurité, sans identifiant et sans mot de passe, à + de 1 800 services via FranceConnect (CAF, Assurance Maladie, impôts...).



À générer un justificatif d'identité à usage unique ou présenter votre permis de conduire numérique sans divulguer toutes vos données.



À réaliser une procuration de vote 100 % dématérialisée.



À accéder à des démarches en ligne sensibles via FranceConnect+ (MonCompteFormation, MaPrimeRénov'...).

Avec l'identité numérique certifiée

Pour créer votre identité numérique, vous devez avoir au moins 18 ans et posséder un Android 11 minimum (technologie NFC) ou iOS 16.6 minimum.

Découvrez tous les usages possibles de l'identité numérique sur :

france-identite.gouv.fr



Comment obtenir France Identité puis faire certifier votre identité numérique en mairie ?



Si vous détenez déjà la carte d'identité au format carte bancaire, vous pouvez bénéficier de l'identité numérique France Identité et de sa certification.



Pour créer votre identité numérique

Étape 1

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans, et votre téléphone doit être compatible : téléphone disposant de la technologie NFC (Android 11 minimum ou iOS 16.6 minimum).



1
Téléchargez l'application France Identité



2
Créez votre identité numérique en suivant les instructions de l'application



3
Choisissez un code personnel à 6 chiffres

Bravo !

Vous avez à présent accès de façon sécurisée à de nombreux services :

- authentification en ligne,
- génération d'un justificatif d'identité à usage unique,
- présentation de votre droit à conduire...

Pour certifier votre identité numérique

Étape 2



1
Demandez la certification de votre identité numérique dans votre application France Identité



2
Prenez rendez-vous dans une mairie qui propose ce service sur : [rendezvouspasseport.ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)



3
Rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR Code associé à votre demande



Dans les 24 h à 48 h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans l'application France Identité du résultat de votre demande de certification.

La certification de votre identité numérique vous permet d'accéder à des démarches sensibles en ligne comme la procuration de vote et les services accessibles avec FranceConnect+ (MaPrimeRénov', MonCompteFormation...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

france-identite.gouv.fr